



Problème de voisinage

Par **Nadscooking**, le **05/04/2021 à 16:22**

Bonjour,rrnrnJ'ai une question par rapport à un problème avec une de mes voisines. J'habite dans une copropriété de 3 logements, je suis là-bas depuis 2015 et je suis au rez-de-chaussée. Il y a 1 an déjà, l'appartement qui se trouve au dessus de chez moi a été acheté par un particulier qui y habite avec 2 enfants. Donc, dans la copropriété y a deux locataires dont moi et un propriétaire habitant. Jusque là, pas de problème.rrnrnDepuis l'arrivée de cette personne, je subis un harcèlement régulier de celle-ci pour tout et rien. Elle envoie des mails réguliers à ma propriétaire pour me faire des rappels du règlement de copropriété.rrnrnExemple : un jour, j'étais dans ma partie de jardin et j'écoutais de la musique, pas très forte, elle vient me voir en criant sur moi qu'elle n'est pas dans l'obligation d'entendre ma musique de merde et qu'elle a besoin de calme car elle travaille chez elle. Je lui présente mes excuses de la gêne occasionnée et je coupe la musique. Dans la même journée, elle envoie un mail à ma propriétaire pour se plaindre de ma musique.rrnrnAutre exemple : je fume et je discute avec mes enfants sur ma terrasse, à l'extérieur, ma propriétaire reçoit un mail pour le bruit et la fumée de cigarette qui la dérange.rrnrnElle envoie des photos de mes poubelles en disant qu'elle trouve des seringues usagées en bas de mes poubelles alors que sur la photo n'y a rien.rrnrnEt là où est ma question sur mes droits : J'ai une véranda toute vitrée qui donne sur le parking commun, elle a pris une photo de l'intérieur de ma véranda en cachette et elle l'a envoyée à ma propriétaire car j'ai un pigeon en cage et un lapin en liberté dans ma véranda, pour justifier des odeurs chez elle car, soi-disant, dans la cage, mon pigeon fait caca et que mon lapin a laissé quelques crottes sur le sol. Sur la photo, il n'y a rien de grave et je ne trouve pas ça normal qu'une personne prenne des photos de mon intérieur pour x raisons, même si c'est vitré, ça reste quand même un espace privé et que je dois subir ce genre de choses en continu sans pouvoir me défendre.rrnrnMa propriétaire, suite au harcèlement depuis un an, a décidé de vendre car elle me dit en avoir assez de ne pas pouvoir discuter avec elle. Je me retrouve dans l'obligation de déménager.rrnrnDonc je voulais savoir quels sont mes recours pour contrer cette personne, même pour le peu qu'il me reste à

vivre ici car elle a décidé de me pourrir la vie jusqu'à la fin.
Merci et cordialement.

Par **Tisuisse**, le **06/04/2021** à **07:39**

Bonjour,
Pour éviter toute indiscretion de votre voisine sur votre véranda, posez des rideaux opaques, c'est très efficaces. Vous avez parfaitement le droit d'avoir vos animaux domestiques et cela ne regarde pas votre voisine.
Est-ce que votre propriétaire vous a adressé une lettre recommandée vous informant qu'elle vendait le logement ? Est qu'elle vous fait une offre de rachat au même prix que celui qu'elle demande, via les agences immobilière ?
Voyez votre ADIL qui vous donnera toutes informations sur vos droits et obligations.
En attendant, lors des visites des acheteurs éventuels, vous pourrez toujours leur dire que cet appartement est occupé et qu'il est vendu occupé, il ne sera donc pas libre de tout locataire au jour de la vente. Cette affirmation en refroidira plus d'un pour acheter. Votre propriétaire n'a pas le droit de faire des visites en dehors des 2 heures par jour convenues, par écrit, entre vous et encore moins en votre absence sans votre accord. Par précaution, si votre propriétaire a un double des clefs, changez vos serrures, cela vous évitera de mauvaises surprises.